



2 septembre 2025

A l'occasion du SIBCA, Afilog annonce le lancement d'« Afilog Carbon Efficiency Scale », outil pour le calcul de l'empreinte carbone des bâtiments logistiques et industriels en France et en Europe

Association rassemblant les acteurs de l'immobilier logistique et industriel, Afilog soutient les efforts de ses membres en faveur de la décarbonation et de la transition énergétique de ses adhérents avec le lancement d'« Afilog Carbon Efficiency Scale », un outil pan-européen pour le calcul de l'empreinte carbone des bâtiments logistiques, neufs et existants, couvrant l'ensemble du cycle de vie (construction, exploitation, rénovation et fin de vie).

Un nouvel outil pour mesurer et suivre l'évolution de l'impact carbone de l'immobilier logistique et industriel

Fédérant plus de 130 adhérents des secteurs logistique, industriel, immobilier et des acteurs publics, Afilog s'est engagée dès 2021, à travers la Charte d'engagements réciproques avec l'Etat, en faveur d'un développement responsable du secteur. Plusieurs chantiers ambitieux ont été engagés pour favoriser la transition écologique d'acteurs essentiels au fonctionnement de l'économie réelle : sans logistique pas d'agriculture, pas d'industrie, pas de commerce.

Aujourd'hui, Afilog annonce le lancement au premier semestre 2026, d'**Afilog Carbon Efficiency Scale**, un outil à portée pan-européenne pour le calcul de **l'empreinte carbone des bâtiments logistiques tout au long de leur cycle de vie**.

Cet outil, facile d'accès et ouvert à toute la profession, intégrera une **“échelle carbone”** pour évaluer les entrepôts les uns par rapport aux autres, dans une logique de suivi de la performance carbone dans le temps, et de valorisation des actifs.

L'outil prendra **en compte – et c'est ce qui fait son originalité - à la fois la construction, l'exploitation, les rénovations, et la déconstruction du bâtiment pour calculer un indicateur unique**. Il pourra donc être utilisé à la fois pour les bâtiments neufs, et pour ceux en cours d'exploitation, à travers la prise en compte des consommations réelles. Il vise à constituer, conjointement avec BBKA/LCBI et dans le cadre du partenariat conclu à cet effet, un standard pan-européen, exigeant et exhaustif, garantissant la comparabilité et la valorisation des performances carbone. L'outil est donc tout naturellement aligné avec les options méthodologiques définies à ce jour dans le cadre du label BBKA/LCBI en cours d'élaboration.

Afilog Carbon Efficiency Scale permettra aussi à Afilog de recueillir des données sur le parc immobilier logistique en France et en Europe, et ainsi d'acquérir une meilleure connaissance du parc et de ses évolutions techniques et d'usage. Afilog pourra ainsi œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en compte de la réalité de la profession pour les réflexions autour des évolutions réglementaires en France et en Europe concernant l'immobilier logistique.

Claude Samson, président d'Afilog, déclare : « Avec Afilog Carbon Efficiency Scale, la profession de l'immobilier logistique et industriel se dote d'un outil simple, puissant, novateur, et aligné sur les ambitions de notre pays et de notre continent en matière d'action climatique.

Nous sommes particulièrement satisfaits que, à travers le partenariat qui nous lie depuis décembre dernier, nos amis de BBKA / LCBI soient associés à cette entreprise.

C'est désormais toute la profession qui pourra, facilement, évaluer son empreinte carbone, en suivre l'évolution dans le temps et la comparer au marché, optimiser ses choix constructifs, de rénovation ou d'exploitation, et communiquer à travers un indicateur fiable, global et reconnu.

Afilog, et avec lui toute la profession de l'immobilier logistique, marque ainsi son engagement en faveur d'un immobilier logistique responsable et confiant en l'avenir, et entend ainsi se positionner en partenaire reconnu des administrations et instances professionnelles et sociétales pour, ensemble, construire l'avenir de la filière. »

Retour sur les actions d'une filière engagée dans la transition énergétique et la sobriété des usages

Cette nouvelle initiative s'inscrit dans une démarche de réflexion et d'engagements de la filière pour développer un immobilier plus sobre et résilient et contribuer à l'effort de transition énergétique. En 2023, les adhérents d'Afilog se sont engagés à installer 5 millions de mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur les entrepôts logistiques d'ici à 2028, générant plus de 1300 gigawattheures par an, afin d'étendre l'usage des bâtiments, du stockage à la production d'énergie.

En mars 2024, Afilog a mis en place, conjointement avec l'Union TLF, France Supply Chain et le Club Demeter, une charte organisant le partage des responsabilités entre propriétaires et locataires pour la mise en œuvre du décret tertiaire, visant à améliorer la performance énergétique du parc de 90 millions de m² d'entrepôts logistiques.

Enfin en octobre 2024, Afilog annonçait la mise en place d'un indicateur carbone pour l'immobilier logistique, et signait dans la foulée un accord de partenariat avec BBKA / LCBI sur ce sujet.

Contacts médias

Constance Laan (Afilog) : constance.laan@afilog.org